

PROCEDURE DE RÉINSCRIPTION À L'ACM

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

Les manipulations explicitées dans ce document doivent être effectuées **entre le 5 et le 31 Juillet**.

Rendez-vous sur le portail familles :

1. Mettre à jour toutes les fiches le cas échéant (Numéro de téléphone, classes, etc...)
 - « Mon Compte » > Le petit crayon sur le côté des encarts.
2. Valider toutes les fiches, même s'il n'y a aucune modification.
 - « Valider » en bas de la fiche.
3. Déposer le document « **Carnet de vaccination 2025/2026** » (1 par enfant)
 - « Mon Compte » > « Suivi de documents » sur la gauche > Rond « Enfants ».
 - Bien compléter le CERFA (Identité et date de naissance de l'enfant) en haut du carnet, sinon le document sera refusé.
4. Déposer le document « **Justificatif de domicile** » datant au moins du 1^{ER} Juillet.
 - « Mon Compte » > « Suivi de documents » sur la gauche > Rond « Dossier » > Aller tout à droite avec le curseur.
 - Le Justificatif de domicile doit être : Facture d'eau, d'électricité, d'eau, de gaz ou une quittance de loyer. Tout autre document sera refusé.
5. Déposer le document « **Charte de bonne conduite** » (1 par enfant).
 - « Mon Compte » > « Suivi de documents » sur la gauche > Rond « Enfant ».
 - ATTENTION : 1 Version élémentaire (Bleue) & 1 version maternelle (Rose).
 - Le document doit être complété et signé (par l'enfant et par un parent).
 - Les chartes sont disponibles sur le portail familles : « Accueil » > « Consulter les documents » sur la gauche.

Les documents et les fiches seront validés courant Juillet. Afin de ne pas surcharger le service, nous vous demandons :

- De ne pas effectuer plusieurs fois les manipulations expliquées ci-dessus. Lorsque la manipulation est effectuée, elle est ensuite validée par un humain ! Cela peut prendre un peu de temps... Merci pour votre compréhension.
- De déposer uniquement les documents demandés. Les autres documents n'ont pas besoin d'être actualisés (Livret de famille, Règlement de la ligne 67, etc...). Ces documents restent valables.

Si toutes les manipulations sont correctement effectuées **entre le 5 et le 31 Juillet, les inscriptions périscolaires seront accessibles dès le 15 Août.**

Si elles sont effectuées après le 31 Juillet ou si elles sont incomplètes (Fiches non validées, document non conforme...), votre accès aux réservations périscolaires pour la rentrée ne sera pas garanti.

Des tutos sont disponibles sur le portail familles pour vous aider dans ces manipulations (« Accueil » > « Consulter les documents » sur la gauche).

Vous pouvez demander l'archivage de votre dossier par mail (acm@fleville.fr) si vous n'avez plus besoin de l'ACM pour l'année scolaire 2025/2026.